

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 70 (1944)  
**Heft:** 8

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Chesières et Territet ont des besoins radicalement autres. Ou encore, on ne saurait concevoir des mesures semblables pour des communes telles que Renens et Sainte-Croix, pourtant industrielles toutes deux.

Pour ne pas commettre à nouveau pareille erreur de méthode on s'est arrêté un instant à une autre classification plus logique, et en plus direct rapport avec la géographie urbaine : la division du canton d'après le genre de l'habitat, concentré ou dispersé. Que l'on confère à cet effet les cartes au 1 : 25 000, n° 292 et 303, avec les n° 439 et 454.

A basse altitude, entre Préalpes et Jura, le peuplement se traduit par de gros villages « massés », conséquence probable — comme ailleurs en Europe — de l'assèlement triennal pratiqué par la culture dès ses débuts ; c'est le règne absolu de l'habitat concentré. Par contre, dès que se soulèvent à l'est les premiers contreforts qui annoncent les Préalpes, la transition se fait brusque et c'est la zone de l'habitat dispersé. Dans tous les secteurs élevés, elle se maintient assez généralement, régions plus récemment essartées et de pâturages plus que de cultures. Mais l'évolution des activités et des modes de vie concomitants modifie sans cesse les données premières. Une réglementation fondée sur cette distribution serait tôt périmée. Cette dernière était à rejeter.

Subsistait encore l'éventualité d'un règlement de dimension intermédiaire, sorte de moyen terme. On en voit le défaut : quel que soit le soin apporté à sa composition il eût été nécessairement insuffisant pour les localités importantes et tout de même trop complet pour les petites agglomérations.

De cette conjoncture est née la solution choisie : faire un règlement très complet, duquel des communes d'importance et de caractère divers pourront extraire les dispositions essentielles à leurs besoins.

L'ordonnance du règlement conserve la division, consacrée par l'usage, entre plan d'extension et police des constructions, quoique entre les deux parties la ligne de démarcation soit impossible souvent à établir de façon nette. La rédaction des articles cherche à éviter la répétition de tout texte ou fragment de texte faisant partie d'une loi ou d'un règlement cantonal ou fédéral.

Ces rappels ne pouvant être complets risquent de donner au lecteur l'illusion de connaître tous les textes législatifs intéressant tel ou tel point.

Pour tout ouvrage à édifier dans les localités de plus de mille habitants le constructeur devra donc avoir en mains trois documents au moins : la L. P. C., son règlement d'application et le règlement communal.

Quant au principe de base, à l'esprit du règlement type, on a tenté d'imprimer aux mesures d'urbanisme un caractère plus préventif, notamment en esthétique.

Chaque municipalité ne peut valablement s'ériger en tribunal technique et trancher sur d'aussi délicates questions à chaque occasion surgie. Les mesures de protection esthétique, pour être efficaces doivent être élaborées avec le plan directeur et adoptées avec le plan d'extension.

\* \* \*

Notre peuple vient de prouver, dans l'économique tout au moins, sa capacité d'organisation. Il serait paradoxal que dans l'aménagement du cadre de sa vie il ne fasse preuve de qualités identiques.

Ont fait jusqu'ici défaut, peut-être, dans ce domaine, l'initiative et la direction.

Ce règlement type s'est proposé à la fois — autant que faire se pouvait — de définir le but et d'indiquer les moyens.

Une organisation immobilière cohérente est l'une des

marques de toute civilisation forte. Aux influences, aux pressions étrangères grandissantes, la nôtre peut offrir sa part de résistance efficace.

Ainsi fournirons-nous une preuve supplémentaire — et des plus hautes — que de ce droit à l'existence dont nous n'avons jamais cessé de nous réclamer, nous sommes dignes.

## DIVERS

### **Grande salle, salle de concerts et locaux annexes, à Montbenon, à Lausanne.**

#### *Ouverture d'un concours à deux degrés.*

La question de la grande salle-salle de concerts, qui a été évoquée si souvent depuis plus de cinquante ans sans qu'une solution définitive soit trouvée, a été de nouveau portée à l'attention des autorités communales et du public par une lettre ouverte du 31 décembre 1937, signée d'un groupe de Lausannois en tête duquel était M<sup>e</sup> Henry Vallotton, conseiller national. Il s'agissait d'un projet de salle de concerts du nom de l'illustre diplomate Paderewski, le grand maître qui offrit trois concerts pour cette salle et à qui le Conseil communal de Lausanne conféra la bourgeoisie d'honneur. Cette salle était prévue sur le jardin du Théâtre.

Parallèlement à ce projet, on envisageait l'aménagement de la salle du Comptoir suisse, à Beaulieu, en grande salle pour les sociétés locales. Ces études furent exposées aux représentants des sociétés et des groupements intéressés dans une séance d'information tenue le 23 mai 1941, dans la salle du Conseil communal. De la discussion qui s'ensuivit et des interventions entre autres des représentants de l'Union des sociétés lausannoises, il s'avéra que la grande salle pour sociétés au Comptoir suisse n'était pas favorablement accueillie. Une nouvelle séance d'information tenue le 17 juin 1943, fit apparaître que la grande salle pour sociétés et la salle de concerts devaient être indépendantes, toutes deux paraissant pouvoir toutefois se concevoir sous le même toit, à Montbenon, par exemple. C'est ce que confirmèrent les réponses des sociétés et groupements intéressés au questionnaire qui leur avait été remis. La Municipalité était alors exactement renseignée sur les désirs du Comité d'action pour la salle Paderewski et sur les désirs de l'Union des sociétés lausannoises.

L'idée d'une salle d'exposition de peinture, émise en 1904 déjà à propos de l'Athénée dont on préconisait l'édification à Montbenon — la ville avait alors 50 000 habitants — a été reprise parce que répondant aux vœux légitimes de la section vaudoise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, qui réunit l'élite des artistes de notre canton et dont l'heureuse influence est grande dans le domaine des arts. On envisageait d'aménager pour cela le musée Arlaud qui convenait parfaitement tant par sa disposition que par sa position centrale. Mais cet édifice est présentement occupé par l'Ecole cantonale de dessin qui ne peut être transférée ailleurs, pour le moment du moins, faute de locaux disponibles. Des locaux et galeries d'exposition ont alors été prévus dans l'ensemble projeté à Montbenon, sans qu'il en résulte pour cela une augmentation appréciable du coût de construction.

Des salles de bal, de répétitions, de conférences, etc., ainsi qu'un café-restaurant compléteraient cet important ensemble architectural qui comporterait un ou plusieurs immeubles, reliés ou non les uns aux autres.

L'emplacement prévu pour cet ensemble, dont toutes les parties devront être traitées très largement, se trouve dans la partie ouest de Montbenon, circonscrite par le Casino et la route de Tivoli (où se trouvent la grotte et la chapelle de Tell), la propriété Schnetzler et les terrains communaux en bordure des avenues Ruchonnet et Schnetzler.

D'autre part, il est envisagé un nouvel aménagement de la place de Montbenon, depuis le Grand-Chêne jusqu'à l'avenue Ruchonnet.

C'est pour l'étude de ce vaste projet que la Municipalité sollicite du Conseil communal l'autorisation d'ouvrir un concours de projets d'architecture à deux degrés dont le

coût, estimé 55 000 fr., frais de Jury, d'exposition, d'assurance, etc., compris, sera supporté par le « Fonds Sandoz pour la grande salle », c'est-à-dire sans faire appel aux deniers communaux. En outre, la Municipalité devra revenir devant le Conseil communal, une fois connu le résultat du concours, avec des propositions sur la suite à donner à cette affaire.

D'autre part, la Municipalité a sollicité, par l'intermédiaire du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, Office cantonal du travail, l'aide de la Confédération et du canton, à titre de la création d'occasions de travail, aide qui — si elle est accordée — sera de 37 500 fr., somme égale au montant des prix et réservée par ces Instances à des achats et à des allocations aux auteurs de projets non primés, mais dont la valeur mérite une récompense.

## COMMUNIQUÉS

### Association vaudoise pour la navigation du Rhône au Rhin.

Les membres de l'Association vaudoise sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, le samedi 22 avril 1944, à 15 h., au Café vaudois, place de la Riponne (entrée par le Valentin).

Ordre du jour statutaire, suivi d'une conférence de M. Edm. Pingeon, ingénieur à Genève, sur le problème genevois de la navigation fluviale, avec commentaires sur le récent concours de la traversée de Genève.

Le Comité.

### Société genevoise des ingénieurs et des architectes. (Section S. I. A.)

Le jeudi 20 avril 1944, à 20 h. 30, au Restaurant de l'Arquebuse, 36, rue du Stand, à Genève, M. le professeur Dr h. c. R. Neeser fera une causerie, avec images, sur :

L'Exposition suisse de Lisbonne en 1948.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

#### Emplois vacants :

##### Section mécanique.

235. Ingénieur ou technicien. Langues allemande, française et anglaise. Bureau de brevets de Suisse orientale.

237. Jeune technicien mécanicien, éventuellement technicien en bâtiment. Aptitudes commerciales. Industrie des métaux légers. Suisse romande.

241. Technicien électrique. Installations téléphoniques et électriques. Engagement civil. Bureau militaire.

245. Ingénieur ou technicien mécanicien. Matériel roulant de chemin de fer. Fabrique de machines de Suisse romande.

249. Technicien. Nord-ouest de la Suisse.

255. Jeune technicien électricien. Courant faible et haute fréquence. Construction. Suisse orientale.

257 a. Plusieurs jeunes techniciens électriciens, éventuellement techniciens mécaniciens, ainsi que des dessinateurs électriciens ou éventuellement des dessinateurs mécaniciens. De même :

b. Quelques techniciens électriciens. Plateforme d'essais. Fabrication de petits appareils et de petites machines électriques de Suisse orientale.

261. Jeune technicien mécanicien. Machines-outils. Mécanique de précision. Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros, de 1943 : 217, 493, 537, 541, 597, 619, 687, 781, 783, 809, 817 ; de 1944 : 9, 27, 43, 65, 67, 69, 73, 103, 153, 161, 163, 187, 189, 201, 203.

#### Section du bâtiment et du génie civil.

472. Jeune ingénieur civil. Projets et direction de travaux. Travaux hydrauliques. Zurich.

488. Technicien en génie civil ou technicien géomètre. Mensurations et projets de distribution d'eau. Canton de Zurich.

494. Architecte ou technicien en bâtiment. Suisse orientale.

496. Architecte d'intérieurs. Bureau de Suisse centrale.

498. Technicien en bâtiment. Direction des travaux de construction d'un bâtiment industriel. Suisse orientale.

500. Quelques ingénieurs ruraux, géomètres du registre foncier, techniciens en génie civil et techniciens géomètres. Suisse sud-orientale.

502. Jeune technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Plans de maisons familiales. Zurich.

510. Technicien géomètre ou jeune ingénieur géomètre. Suisse orientale.

514. Jeune architecte. Zurich.

518. Technicien en bâtiment. Conducteur de travaux. Canton de Zurich.

520. Technicien en bâtiment. Zurich.

522. Jeune technicien en bâtiment. Nord-ouest de la Suisse.

526. Technicien en bâtiment. Conducteur de travaux. Bâtiments industriels. Suisse centrale.

530. Ingénieur civil, architecte, technicien en bâtiment ou technicien en génie civil. Administration. Suisse orientale.

532. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil, éventuellement ingénieur rural. Suisse centrale.

536. Jeune technicien en bâtiment ou architecte. Concours, plans d'exécution et devis ; dactylographie. Suisse centrale.

538. Jeune ingénieur rural, éventuellement ingénieur civil. Améliorations foncières. Suisse centrale.

540. Technicien en béton armé. Suisse centrale.

544. Jeune technicien en génie civil. Suisse centrale.

548. Jeune technicien en bâtiment. Suisse orientale.

550. Technicien en bâtiment ou architecte. Soumissions, devis. Bonnes connaissances du français. Bureau d'architecte de Suisse romande.

Sont pourvus les numéros, de 1943 : 1064, 1086, 1094, 1132, 1640, 1740, 1744 ; de 1944 : 128, 232, 294, 298, 326, 348, 364, 386, 404, 406, 410, 414, 436, 452.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

## DOCUMENTATION - NOUVEAUTÉS - INFORMATIONS DIVERSES

### La Foire suisse d'échantillons.

Bâle, 22 avril - 2 mai 1944.

La ville de Bâle, siège de la Foire suisse, sera cette année-ci de nouveau le point vers lequel convergeront, du 22 avril au 2 mai, les forces vives de l'économie du pays. Tous les ans, en effet, la Foire suisse d'Echantillons se révèle un instrument économique d'une grande efficacité de propagande ; elle sait démontrer avec une puissance d'éloquence, chaque fois plus persuasive, la ferme volonté de faire toujours mieux dont sont animées les entreprises des domaines les plus divers de la production industrielle et artisanale comme aussi du commerce. Ainsi donc, la prochaine et 28<sup>e</sup> réunion de la Foire dépassera-t-elle en ampleur et en diversité celle de l'année dernière. Ce fait réconfortant prouve qu'en dépit des nombreux et lancinants soucis qui, depuis des années, pèsent sur notre économie, l'initiative tout comme la volonté de produire de notre population laborieuse n'ont fléchi en aucune façon.

La Foire de cette année entend se mettre en premier lieu au service de la lutte contre le chômage. Grâce à la collaboration qui s'est établie entre les exposants, les pouvoirs publics et la direction de la Foire, ce problème éminemment actuel sera développé dans toute son ampleur et son importance afin d'élargir les bases nécessaires et d'améliorer les facteurs essentiels pour assurer une saine utilisation de la main-d'œuvre nationale. Les sources de

travail les plus naturelles et partant presque toujours les plus abondantes sont celles qui découlent de l'accroissement de la vente de nos produits sur le marché intérieur et sur les marchés étrangers. Or, la tâche principale de la Foire suisse de 1944 est précisément de favoriser l'extension de nos débouchés. C'est en vue de cet objet que nous adressons au monde des affaires et aux sphères les plus larges de la population la pressante invitation à visiter cette imposante manifestation de la vie économique du pays.

Foire suisse d'Echantillons,

Le président : Dr h. c. E. MURY-DIETSCHY.

Le directeur : Prof. Dr Th. BROGLE.

### Cours de soudure électrique à Baden.

La Société anonyme Brown Boveri & Cie organise les cours de soudure suivants :

Le cours 179 aura lieu du 17 au 20 avril 1944, en langue allemande.

Le cours 180 aura lieu du 24 au 27 avril 1944, en langue française.

Tous les métaux soudables y sont traités en théorie et en exercices pratiques. Le cours se termine par une visite des usines Brown Boveri, dans lesquelles 40 postes de soudure au chalumeau et plus de 120 postes de soudure électrique à l'arc sont en service (sans les 25 postes de l'école).